

Corinne ELASRI

De: ÉLUS Pays Tolosan <elus@paystolosan.eu>
Envoyé: jeudi 8 décembre 2022 08:45
À: ppetit0704@gmail.com
Cc: Secretariat; Fabrice Landry
Objet: Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée 2022 2028

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Monsieur le Président,

Le PETR Pays Tolosan a finalisé la rédaction du Contrat Territorial Occitanie /Pyrénées-Méditerranée 2022 2028.

Vous trouverez ci-joint le lien vous permettant de télécharger ce document qui pourra enrichir votre réflexion pour la révision du Scot Nord Toulousain :

<https://we.tl/t-DPCU8p7oW1>

Mon équipe se tient à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile,
Bien cordialement,



Didier Cujives
Président

Chemin du Cros, 31180 Rouffiac-Tolosan

M : + 33 (0)6 08 26 57 60 • T : +33 (0)5 82 95 56 28

www.paystolosan.eu

Suivez-nous !
facebook



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028
avec le **PETR PAYS TOLOSAN**
et la **CC Grand Ouest Toulousain**



SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET	7
ARTICLE 2 : DUREE	7
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE PAYS TOLOSAN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	7
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION	16
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE	22
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU PETR PAYS TOLOSAN	22
6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	22
6.2 – ENJEUX, OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES	32
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	33
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	33
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	33
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE	34
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PETR PAYS TOLOSAN/CC GRAND OUEST TOULOUSAIN	35
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	35
12.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT	35
12.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	37
ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION	37
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION	37
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	38
ANNEXES	40
FICHE MESURE N° 1	41
FICHE MESURE N° 2	44
FICHE MESURE N° 3	46
FICHE MESURE N° 4	49
FICHE MESURE N° 5	52
FICHE MESURE N° 6	55
FICHE MESURE N° 7	58

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural PAYS TOLOSAN, représenté par Didier CUJIVES, son Président,

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne représenté par Georges MÉRIC, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La CC Coteaux Bellevue, représentée par Sabine GEIL GOMEZ, sa Présidente,

La CC des Hauts Tolosans, représentée par Jean-Paul DELMAS, son Président,

La CC du Frontonnais, représentée par Hugo CAVAGNAC, son Président,

La CC Val'Aïgo, représentée par Jean-Marc DUMOULIN, son Président,

La CC des Coteaux du Girou, représentée par Daniel CALAS, son Président,

Et en partenariat, la CC Grand Ouest Toulousain, représenté par Philippe GUYOT, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR Pays Tolosan n° 22-064 en date du 8 septembre 2022,

Vu la délibération du PETR Pays Tolosan n° 22-xxx en date du 14 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil Départemental de xxx n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Coteaux Bellevue n° xxx en date du 12 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC des Hauts Tolosans n° xxx en date du 8 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Frontonnais n° xxx en date du 15 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Val'Aïgo n° xxx en date du 8 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC des Coteaux du Girou n° xxx en date du 29 novembre 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC le Grand Ouest Toulousain n° xxx en date du xxx,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Le PETR Pays Tolosan s'est engagé début 2016 dans la première génération des « Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées Méditerranée ». Le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 a soutenu 143 projets pour un montant de subventions de 8,11M€. Au travers de la politique bourg centre, le territoire a bénéficié d'un soutien important en matière d'aménagement du territoire et de modernisation d'équipements publics (sport, culture). Par ailleurs, grâce au soutien de la Région sur l'ingénierie territoriale, un Plan Alimentaire Territorial a pu être déployé sur tout le territoire du Pays Tolosan, ainsi qu'une étude de restructuration des commerces de proximité dans les centres bourgs.

Quelques exemples de projets financés :

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2021			
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût HT	Région acquis
Communauté de Communes du Frontonnais			
Aménagement d'une Maison de l'économie et de l'emploi	CCF	430 000 €	140 577 €
Rénovation énergétique école maternelle et salle des fêtes	Castelnau d'Estrétefonds	568 000 €	40 000 €
Aménagement d'un espace réception Cénotourisme	SAS les chais de Flotis	324 551 €	44 679 €
Montée en gamme hébergement touristique - Aménagements et création d'un espace piscine	Château la Colombière	62 064 €	11 245 €
PAT : Transformation de la cuisine de l'école élémentaire en cuisine adaptée privilégiant les circuits courts	Bouloc	276 750 €	81 585 €
PAT : Travaux pour traitement bio déchets du restaurant scolaire	Castelnau d'Estrétefonds	87 389 €	22 508 €
BC et PAT - Rénovation Aménagement de la Halle pour marché producteurs locaux " halle gourmande"	Fronton	58 219 €	9 926 €
BC -création d'un espace city park	Bouloc	54 154 €	8 000 €
Communauté de Communes des Hauts Tolosans			
Diagnostic économique sur la CC Hauts Tolosans	CCHT	45 375 €	13 612 €
Rénovation énergétique des bâtiments communaux (foyer communal et gendarmerie)	Cadours	126 588 €	20 318 €
Rénovation énergétique de bâtiments communaux (ancien presbytère)	Menville	91 326 €	27 398 €
Création de chambres d'hôtes	Sophie Conord	438 447 €	60 000 €
Création d'un Pumptrack	Grenade	99 705 €	12 000 €
BC - Reconfiguration de l'espace l'Envol	Grenade	473 192 €	115 007 €

Réhabilitation de la poste pour la création d'un commerce multiservices	Thil	354 933 €	80 618 €
Création d'une voie douce en centre bourg	Belleserre	184 431 €	32 275 €
Accessibilité et Rénovation énergétique du Centre Municipal de Santé	Launac	259 700 €	38 605 €
Requalification du centre bourg Aménagement d'un parvis entre l'école et la mairie et aménagement du belvédère	Le Castera	91 000 €	15 769 €
Communauté de Communes des Coteaux Bellevue			
Réalisation d'un tronçon de pistes cyclables	CCCB	321 239 €	37 286 €
Réhabilitation des bâtiments communaux (mairie + salle des aînés)	Labastide Saint Sernin	381 052 €	49 102 €
Rénovation énergétique bâtiment communaux	Rouffiac Tolosan	278 744 €	40 000 €
Création de 6 tennis couverts sur 6 communes de la CCCB	CCCB	2 723 092 €	379 326 €
Etude géothermique pour le groupe scolaire	Saint Genies Bellevue	5 000 €	1 750 €
Mise en accessibilité du centre culturel	Saint Genies Bellevue	51 720 €	10 837 €
Construction d'une Maison des Associations	Rouffiac Tolosan	1 031 700 €	100 000 €
Communauté de Communes des Coteaux du Girou			
Acquisition d'un projecteur numérique pour le cinéma	Montastruc la Conseillère	54 874 €	10 974 €
Bourg Centre : Rénovation de l'ancienne crèche et création d'un EAM pour Pôle culturel	Montastruc la Conseillère	300 000 €	90 000 €
Rénovation du lavoir	Lavalette	29 530 €	5 786 €
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Saint Jean L'Herm	239 840 €	47 968 €
Rénovation des bâtiments scolaires	Bazus	69 000 €	10 000 €
Bourg centre : Aménagement d'une voie douce	Verfeil	37 300 €	9 528 €
Communauté de Communes Val'Aïgo			
Bourg centre : Aménagement d'une voie piétonne sur le pont suspendu	Villemur sur Tarn	269 519 €	46 998 €
Rénovation énergétique de bâtiments communaux	Villemur sur Tarn	386 190 €	41 666 €
Centre Bourg : Aménagement de la phase Sud - tranche 4	Buzet sur Tarn	622 155 €	70 308 €
Bourg centre : Consolidation des friches Brusson - mise en sécurité et travaux consolidation toiture	Villemur sur Tarn	212 883 €	42 577 €
PETR Pays Tolosan			
Appui à la structure d'ingénierie 2021	PETR Pays Tolosan	238 518 €	40 000 €

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée entre le territoire du PETR PAYS TOLOSAN, la Communauté de Communes le Grand Ouest Toulousain, le Département de la Haute-Garonne et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités du PETR PAYS TOLOSAN et le Grand Ouest Toulousain sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés **2022-2028** par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028.**

ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE PAYS TOLOSAN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND OUEST TOULOUSAIN

1. Périmètre du CTO 2022-28

Les politiques contractuelles de la Région reposent sur les périmètres des projets de territoire tels que les PETR, Agglomérations-Communautés urbaines ou Métropoles. Le projet de territoire du Pays Tolosan concerne les 5 EPCI, regroupant 73 communes et une population de plus de 120 000 habitants.

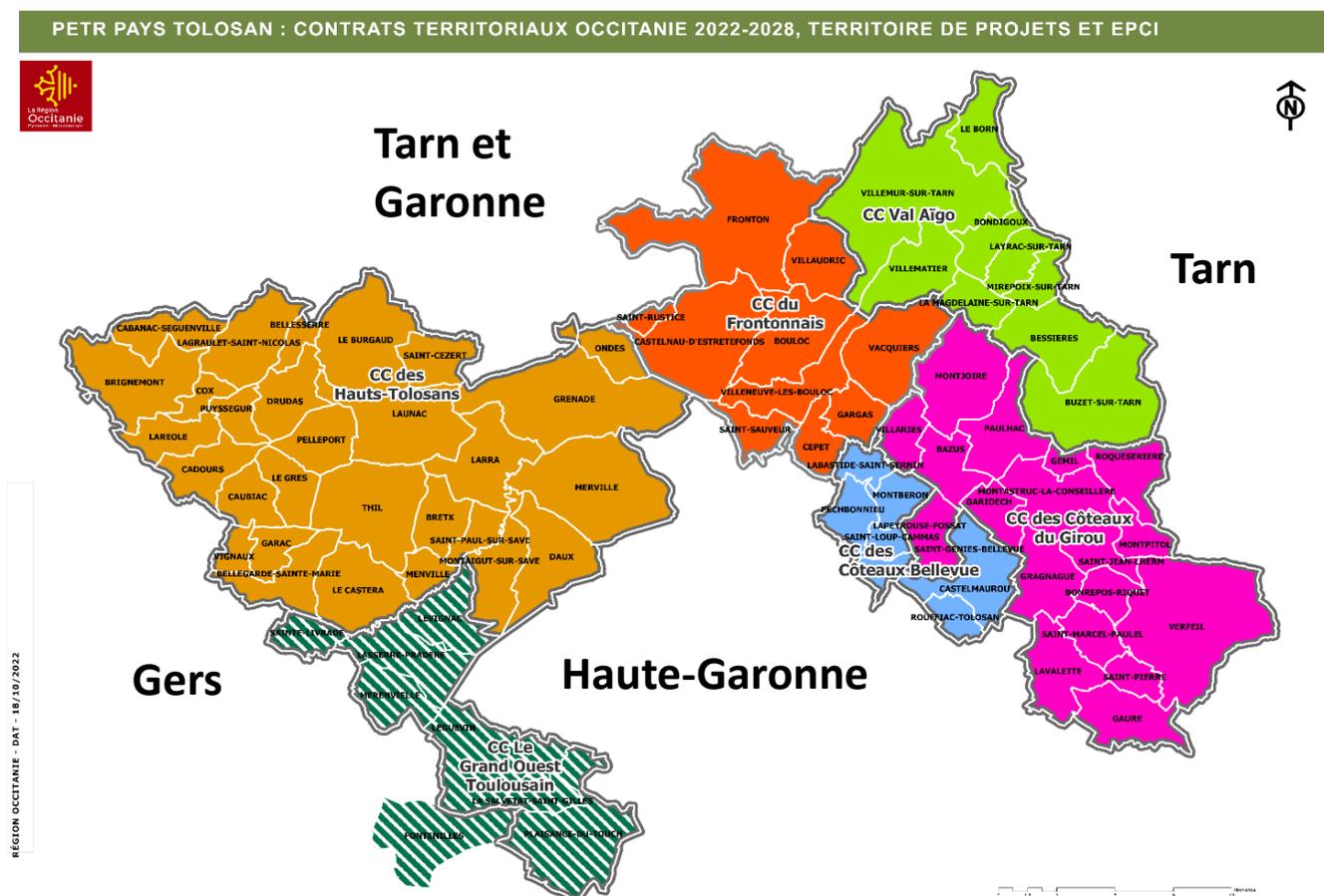
La Communauté de Communes le Grand Ouest Toulousain, territoire voisin du PETR Pays Tolosan, n'était pas intégrée aux politiques contractuelles de la Région jusqu'à présent. Le Grand Ouest Toulousain a entrepris une démarche de rapprochement pour une potentielle intégration dans le périmètre du PETR Pays Tolosan.

Le Conseil Syndical du PETR Pays Tolosan, par délibération du 21 décembre 2021, a refusé d'intégrer dans son périmètre le Grand Ouest Toulousain. Néanmoins, il s'est engagé à créer un partenariat pour permettre au Grand Ouest Toulousain d'accéder aux politiques territoriales de la Région Occitanie via le Contrat Territorial 2022-2028.

Ainsi, pour la période 2022-2028, le périmètre du contrat du PETR Pays Tolosan s'élargira au Grand Ouest Toulousain ainsi qu'à la commune de Fontenilles qui intégrera ce dernier le 1er mai 2023. Le nouveau périmètre du CTO couvrira au total 6 EPCI comptabilisant 170 000 habitants répartis sur 81 communes.

2. Présentation synthétique et stratégique du PETR Pays Tolosan et du Grand Ouest Toulousain

• PRESENTATION GENERALE



Le PETR Pays Tolosan et le Grand Ouest Toulousain représentent 2 territoires « portes d'entrée » de l'aire métropolitaine toulousaine par les Départements du Gers, du Tarn et de Tarn et Garonne. À mi-chemin entre Toulouse-Montauban et Auch-Toulouse, il bénéficie d'une bonne desserte autoroutière (A68 et A62 et RN24), de la proximité de l'aéroport international de Toulouse-Blagnac, ainsi que de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse à venir.

Territoire pour partie périurbaine et pour partie rurale, le PETR Pays Tolosan et le Grand Ouest Toulousain font face aux mêmes problématiques liées à l'étalement urbain de la Métropole Toulousaine.

Le PETR Pays Tolosan compte 120 099 habitants (Insee RP 2017) répartis sur 5 communautés de communes qui rassemblent 73 communes. Son accessibilité et son cadre de vie de qualité font de lui un territoire très attractif à forte vocation résidentielle: il s'inscrit en effet dans une dynamique de vive croissance démographique semblable à celle de l'ensemble de la périphérie toulousaine.

Le projet de territoire du PETR Pays Tolosan a été actualisé et approuvé à l'unanimité le 28 juin 2021. Il réaffirme les enjeux du territoire en matière de transition écologique, de tourisme et de maillage territorial en matière d'équipements structurants.

Le Grand Ouest Toulousain, jeune intercommunalité créée en 1999, jouit d'une double identité aux portes du Gers et de l'agglomération toulousaine, cherchant à allier dynamique urbaine et cadre de vie rural. Cet EPCI regroupe 7 communes de 42 000 habitants, dont 4 au caractère relativement rural comptant moins de 2 000 habitants et dont les paysages sont les prémices des Coteaux du Gers. De l'autre côté de la forêt de Bouconne, qui coupe le territoire en deux, on trouve trois communes bien plus urbaines et en continuité forte avec la grande agglomération toulousaine.

Le projet de territoire du Grand Ouest Toulousain est en cours d'élaboration et de façon simultanée avec le schéma directeur de développement économique, la CTG (Convention Territoriale Globale avec la CAF) et le schéma de mobilité cyclable. Le PLPDMA et le PCAET ont quant à eux déjà été votés. Une fois finalisées, ces grandes stratégies permettront d'asseoir les fonctions futures de l'intercommunalité au sein de la structuration territoriale de l'aire métropolitaine.

L'enjeu majeur pour ces deux territoires est d'asseoir une identité face à la métropolisation et à préserver un cadre urbain maîtrisé et des atouts naturels au service d'une économie résiliente et solidaire.

• **SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DU PAYS TOLOSAN ET DU GRAND OUEST TOULOUSAIN**

	CC Grand Ouest Toulousain	CC Hauts Tolosans	CC Frontonnais	CC Val'Aigo	CC Coteau du Girou	CC Coteaux Bellevue
<i>Population (nombre habitants)</i>	42 626	35 088	27 698	18 268	22 409	21 051
<i>Dynamique démographique</i>	<p>Le territoire attire par sa proximité avec la métropole, parce qu'il offre des emplois, mais aussi par son caractère rural et son cadre de vie. Ainsi, depuis la fin des années 1990, la population a fortement augmenté sur le territoire, plus que sur les autres intercommunalités haut-garonnaises : +7,3 % entre 2013 et 2018. L'attractivité du territoire concerne notamment la tranche d'âge des 30-44 ans.</p> <p>De manière générale, les jeunes adultes (15-29 ans) quittent le territoire pour suivre des études supérieures dans les universités ou grandes écoles (à Toulouse et Montauban notamment), ce qui explique une moindre représentation.</p> <p>La structure des ménages la plus représentée est celle avec famille(s) (74%), contre 24% pour les ménages d'une personne et 1.6% pour les autres ménages sans famille. La moitié des ménages avec famille(s) sont des couples avec enfant(s) (soit 17 581 familles) et 38% des couples sans enfant (soit 13 267 familles). Enfin, 12% sont des familles monoparentales.</p> <p>La population des plus de 60 ans est également en augmentation sur les 20 dernières années avec 13% de la population qui a entre 60 et 74 ans et 6% de la population qui 75 ans et plus (INSEE 2015).</p> <p>Cette croissance démographique se confirme dans les projections avec des augmentations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 000 habitants à horizon 2044 pour le Grand Ouest Toulousain - 20 000 habitants à horizon 2030 pour le PETR Pays Tolosan 					
<i>Emploi (nombre)</i>	8 500	6 417	9 845	4 912	3 635	4 316
<i>Attractivité économique</i>	<p>Principale zone d'emploi : Toulouse</p> <p>Plus de 30% des actifs recensés sont des cadres intermédiaires ou supérieurs dans les domaines du commerces, transports et services divers avec une dynamique constatée dans le domaine touristique (données 2017). Présence d'activités artisanale (7,6 %) et industriel (10%). Le nombre d'agriculteurs exploitants ne représente que 1,2 % de la population active.</p> <p>La population dans son ensemble apparaît comme plus aisée que dans d'autres territoires haut-garonnais. En effet, 50 % des foyers fiscaux sont imposés en 2018 contre 35 à 40 % dans les autres PETR de la Haute-Garonne.</p>					
<i>Atouts Géographiques et Dynamiques territoriales</i>	<p>Porte d'entrée du Gers</p> <p>Territoire rural et péri-urbain</p> <p>Riche patrimoine naturel et potentiel</p>	<p>Porte d'entrée du Gers</p> <p>Territoire rural et péri-urbain</p> <p>Label AOC - ail de Cadours</p>	<p>Cadre de vie : un caractère rural préservé</p> <p>Territoire de vignoble et de découvertes</p> <p>AOP Fronton</p> <p>En bordure Est de la Garonne</p>	<p>Porte d'entrée de Tarn et Garonne</p> <p>Territoire agricole</p> <p>Riche Patrimoine naturel et potentiel</p>	<p>Forte identité agricole</p> <p>Bonne desserte routière et proximité immédiate avec la</p>	<p>Territoire rural et péri-urbain</p> <p>Bonne desserte en transports en commun</p>

<p><i>Atouts Géographiques et Dynamiques territoriales</i></p>	<p>touristique (Forêt de Bouconne, zoo, haras, château de la Salvetat Saint Gilles).</p> <p>Offre culturelle très dynamique (2 salles de spectacle) et de service à la population développée</p> <p>Territoire support aux activités de la métropole toulousaine : développement économique (tuilerie), activité tertiaire, artisanat (centre de formation des compagnons du tour de France)</p>	<p>Présence de la Garonne avec une projection d'intégration à la Via Garona (long terme)</p> <p>Proximité avec la zone aéroportuaire de Blagnac</p> <p>Proximité avec le MEET</p>	<p>Eurocentre : centre économique et de l'emploi</p> <p>Proximité de l'autoroute</p>	<p>touristique (rivière Tarn et Forêt de Buzet, voie verte)</p> <p>Les portes du Tarn : Centre économique et de l'emploi</p>	<p>métropole Toulousaine</p> <p>Riche patrimoine naturel et potentiel touristique (Forêt de Buzet, maison de la biodiversité, GR46, chemin Jacquaire)</p>	<p>Offre culturelle très dynamique (médiathèque) et de service à la population développée</p> <p>Présence d'une offre de santé historique</p> <p>Patrimoine bâti privé bien conservé et intégration de la nature en ville dans les espaces (Coulées vertes)</p>
<p><i>Faiblesses/menaces</i></p>	<p>Territoire enclavé</p>					
<p>Manque d'activités et d'emplois sur le territoire</p>						
<p>Offre de logement insuffisantes (logement social, petit logement, locatif) et prix des loyers élevés par rapport aux revenus des ménages sur ce territoire ; vacance de l'habitat dans les bourgs-centre et besoin de densifier l'habitat (PLH qui démarre)</p>						
<p>Une forte pression foncière, notamment de promoteurs pour du logement collectif, qui entraîne une augmentation importante du prix du foncier</p>						
<p>Manque de dessertes transversales par transport en commun, forte dépendance à la voiture pour les déplacements vers l'activité économique de la métropole ; discontinuité du réseau cyclable</p>						
<p>Dans le domaine de la santé : pas de sous offre mais professionnels vieillissants et risques de tensions à 5-10 ans</p>						
						<p>Fermeture d'un établissement de santé (100 emplois)</p>

Manque d'équipements d'accueil et de services à la population : rattrapage constant pour répondre à l'afflux d'habitants et aux demandes de diversification de l'offre (exemple : commerces multiservices) pouvant fragiliser les finances communales
Charges de centralité plus importantes

Territoire avec un bilan carbone élevé notamment lié à la mobilité

Bourgs centres/polarités identifiés

Plaisance du Touch Lévignac Léguevin La Salvetat St Gilles Fontenilles	Grenade Cadours Merville Daux Montaigut sur Save	Fronton Bouloc Castelnau d'Estrétefonds	Villemur sur Tarn Bessières Buzet sur Tarn	Gagnague Verfeil Montastruc Conseillère Lapeyrouse-Fossat Garidech	Pechbonnieu Rouffiac Tolosan St Loup Cammas Montberon Labastide St Sernin Castelmaurou
--	--	--	--	---	---

Etat avancement contrat BC

Seule la commune de Fontenilles s'est engagée dans un contrat BC, les autres sont intéressées pour s'engager dans la démarche

26 communes identifiées par la Région Occitanie pour leur rôle de Bourg-Centre. En 2022 il y a 11 communes reconnues Bourg-Centre (Merville, Grenade sur Garonne, Villemur sur Tarn, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton, Bouloc, Lapeyrouse Fossat, Garidech, Montastruc la Conseillère, Gagnague et Verfeil), 1 en cours de labélisation (Bessières) et 6 communes candidates (Montberon, Labastide Saint Sernin, Rouffiac-Tolosan, Daux, Cadours) et (Castelmaurou, Saint Geniès Bellevue, Saint Loup Cammas, Pechbonnieu et Buzet sur Tarn) en phase de précandidature.

Equipements structurants

Gare de Mérenvielle RN 124 Maison France service	Lycée agricole Office de tourisme intercommunal	Lycée général Gare de Castelnau d'Estrétefonds Autoroute Office de tourisme intercommunal	Maison France Service itinérante Office de tourisme intercommunal itinérant	Lycée général Lycée agricole privé Gares Autoroute
Base de loisirs de Bouconne			Base de loisirs de BUZET	

• STRATEGIE DU TERRITOIRE

L'objectif du Pays Tolosan et du Grand Ouest Toulousain est de concilier accueil de nouvelles populations avec un développement équilibré impliquant notamment de nouveaux besoins en matière d'équipements et de services, d'attractivité économique, de préservation de l'environnement et de son identité rurale.

Mais ces mutations démographiques et sociétales ne sont pas sans conséquences sur les équilibres naturels du territoire (enjeux de préservation de l'environnement et des ressources) et des paysages identitaires (cadre de vie, patrimoine bâti, activité agricole).

Les deux territoires ne souhaitent pas rester dans une logique de cité dortoir et ont l'ambition de conforter l'économie présente, véritable potentiel du Nord Toulousain. Cette volonté est d'autant plus prégnante pour les communes enclavées qui doivent promouvoir un ancrage local de l'emploi et de l'activité, diversifier le potentiel productif et dynamiser les revenus économiques et financiers.

Pour cela, les grands enjeux des 2 territoires se rejoignent sur les questions de mobilité, d'attractivité de leurs Bourgs Centres, de transition écologique et économique.

Conforter les centralités et l'offre d'équipements

L'afflux de population sur le territoire nécessite la rénovation des équipements existants (scolaires, petite enfance) et la construction de nouvelles infrastructures.

Ce besoin de renforcement en équipements concerne notamment les volets sportif, culturel, numérique ou social (centres sociaux, parentalité, accès aux droits, bien vieillir). Concernant les infrastructures de santé, il est à noter la fermeture d'un établissement localisé au sein de la communauté de communes des Côteaux de Bellevue. Globalement, le territoire ne subit pas encore de tensions dans ce domaine, mais la population croissante et le prochain départ à la retraite de praticiens pourra tendre la situation à moyen terme.

Les infrastructures à rénover ou à créer devront irriguer les zones d'emplois et les centres bourgs tout en prenant en compte les enjeux de transition écologique (rénovation, productions énergétique et sobriété).

De plus, la requalification et le développement des ZAE permettront d'appliquer les principes de la loi ZAN, pour le plus grand bénéfice de ce territoire.

Enfin, le territoire dispose d'établissement d'enseignement supérieur. Le Grand Ouest Toulousain, dispose d'un centre de formation des compagnons du tour de France ainsi qu'un institut de formation spécialisé en soudure. Le Pays Tolosan compte deux lycées agricoles (l'un privé et l'autre public) qui forment jusqu'au BTS dans les secteurs de l'agriculture, l'environnement, l'aménagement des espaces, l'aménagement paysager, la maintenance du matériel et l'agroéquipement et deux lycées d'enseignements généraux, Fronton et Gragnague. Le Pays Tolosan présente aussi un Centre National d'Etudes et de Formation des Industries de Carrières et matériaux de construction connexes (Ceficem) à Bessières qui est un organisme de conseil et de formation spécialisé dans les activités et les métiers des entreprises du secteur carrières et matériaux.

L'adaptation de cette offre territoriale d'infrastructures et de services permettra de rééquilibrer le modèle social du territoire et d'établir une qualité de vie socioculturelle renouvelée et accessible à tous.

Développer le numérique

Certaines inégalités ont été renforcées par la crise sanitaire ; certains publics se sont éloignés et de nouvelles formes de vulnérabilités ont pu voir le jour.

L'accès au numérique est un des axes majeurs à promouvoir au sein des services publics du territoire pour lutter contre l'isolement et la fracture numérique.

Par ailleurs, le numérique peut être un outil essentiel pour la mise en place de projet innovants dans le domaine de la mobilité, de la culture, du tourisme, de la gestion des bâtiments publics, de l'éducation (école numérique) ou la formation par exemple.

Enfin, le numérique offre un potentiel de développement économique non négligeable pour le territoire.

Soutenir l'alimentation saine et l'activité agricole

Le Projet Alimentaire de Territoire porté par le Pays Tolosan pour le compte de ses 5 EPCI permettra de mutualiser et de donner de l'envergure aux projets d'installation d'exploitation agricoles (maraichers et producteurs demi-gros de légumineuses) en lien avec les outils déjà existants (espace test, chantier d'insertion) et le lycée agricole d'Ondes. Le PAT encourage de plus des modes de productions raisonnées (dont l'agroécologie, production BIO) et accompagne les EPCI à créer ou moderniser leurs restaurants collectifs en y incluant l'approvisionnement local afin de répondre voire de dépasser les objectifs fixés par la loi EGALIM.

Le Grand Ouest Toulousain s'engage également depuis peu dans un Projet Alimentaire de Territoire.

Préciser dans cette partie les grandes filières économiques (exemple viticulture)

Préciser si nécessaire les besoins en structuration

Ajouter également s'il y a des entreprises d'envergure qui sont implantées sur le territoire et qu'elles se développent par exemple.

Le potentiel touristique à amplifier

Sur le Pays Tolosan, on compte 57 sites patrimoniaux dont 10 Monuments Historiques (MH) classés (château de Bonrepos-Riquet, halle de Grenade, ancienne poterie Laballe à Cox, moulin de Brignemont, etc.), 31 Monuments Historiques inscrits et 16 jardins remarquables.

Par ailleurs, le Label Vignobles et Découvertes au travers de l'AOP Fronton est un marqueur d'identité.

Au regard de la proximité avec le MEET et la zone aéroportuaire de Blagnac, il est également possible d'envisager le développement du tourisme d'affaires.

Situé à mi-chemin entre trois Grands Sites Occitanie (Toulouse, Montauban et Albi), l'activité touristique représente un atout majeur qui peut encore être amplifié : friches industrielles Brusson, voie verte reliant à terme Montauban à Albi, station verte, zone de tourisme de pleine nature, espaces naturels sensibles, baignades en eaux vives, mise en navigabilité du Tarn...en lien avec une politique festive et culturelle qui s'adresse à tous.

Développer les Mobilités pour agir face aux changements climatiques

Le Pôle d'Échange Multimodal de Castelnaud d'Estrétefonds permettra de diminuer drastiquement le trafic pendulaire du tout voiture sur un très large territoire et de réorganiser les déplacements collectifs transversaux avec les territoires voisins pour le plus grand bénéfice de ces habitants.

Les modes doux représentent toujours une part infime des déplacements dans le Pays Tolosan. Deux éléments expliquent ce constat : d'une part, l'absence de continuité dans les itinéraires cyclables et, d'autre part le fort sentiment d'insécurité ressenti par les cyclistes ou piétons lorsqu'ils se trouvent sur des voiries non ou mal aménagées et partagées avec les véhicules motorisés.

Les EPCI ainsi que les communes se dotent de schémas cyclables ou modes doux afin de faciliter les déplacements alternatifs, minimiser l'impact des déplacements pendulaires et de favoriser la consommation dans les commerces de proximité ou encore d'agir sur la mise en tourisme du territoire.

A titre exemple, la piste cyclable de la CC des Hauts Tolosans, qui reliera la forêt de Bouconne au canal des deux mers, constitue un premier tronçon d'une voie douce sécurisée pour accueillir les déplacements domicile travail, mais également les excursionnistes et les touristes (liaison Bouconne - Verfeil par la vallée du Girou).

Remettre la nature en ville et préserver la biodiversité

Pour contribuer au bien vivre et prendre en compte les changements climatiques, il est essentiel de réinterroger les modes d'urbanisations aussi bien passé qu'à venir. Le territoire souhaite favoriser des projets qui remettent la nature en ville, réduisent l'artificialisation des sols et promeuvent un urbanisme de qualité (exemple : re-végétalisation, dialogue avec des promoteurs pour une réflexion sur l'emprise foncière des zones urbanisées et verdissement des zones d'activité).

En parallèle, il est essentiel de préserver la nature déjà existante hors des villes, notamment le long des vallées de la Save, de la Garonne et du Tarn, autour de la forêt de Bouconne et de Buzet, et tous les espaces naturels sensibles.

3. Présentation des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire

Les contrats Bourgs-Centres engagés par la Région Occitanie sont des points d'ancrages et de rééquilibres territoriaux des territoires ruraux ou périurbains. Ces collectivités répondent aux attentes de la population dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité du territoire : qualification du cadre de vie, habitat, offre de services à la population dans les domaines de l'enfance, jeunesse, santé, économie, commerces, sports, mobilités, culture, patrimoine, tourisme et loisirs ...

Nom de la commune	Date de signature	Communauté de Communes	Population
Bouloc	11/12/2019	CC Du Frontonnais	4 496 habitants
Stratégie de développement : AXE 1 : Pour une centralité de proximité et complémentaire AXE 2 : Vers des mobilités durables et inclusives Contribution au CTO Pays Tolosan/Grand Ouest Toulousain : → Développer des équipements et services à la population → Libérer les énergies sportives et culturelles → Faire circuler les hommes, les données et les flux			
Castelnau-d'Estrétefonds	11/12/2019	CC Du Frontonnais	6 145 habitants
Stratégie de développement : AXE 1 : Affirmer une centralité : lieux de vie partagé et d'accueil à Castelnau AXE 2 : Structurer le quartier de la gare et innover/questionner sur toutes les mobilités AXE 3 : Un poumon vert à valoriser Contribution au CTO Pays Tolosan/Grand Ouest Toulousain : → Développer des équipements et services à la population → Libérer les énergies sportives et culturelles → Faire circuler les hommes, les données et les flux			
Fronton	11/12/2019	CC Du Frontonnais	6 271 habitants
Stratégie de développement : AXE 1 : Agir pour l'attractivité et la vitalité du territoire AXE 2 : Conforter un territoire d'excellence Contribution au CTO Pays Tolosan/Grand Ouest Toulousain : → Développer des équipements et services à la population → Libérer les énergies sportives et culturelles → Impulser la transition énergétique et écologique			
Gagnague	22/07/2021	CC des Coteaux du Girou	1 746 habitants
Garidech			1 741 habitants
Lapeyrouse-Fossat			2 886 habitants
Montastruc la Conseillère			3 677 habitants
Verfeil			3 658 habitants
Stratégie de développement : AXE 1 : Renforcer l'équilibre territorial AXE 2 : Renforcer la vitalité économique et touristique du territoire AXE 3 : Maintenir l'offre et la diversité des équipements et services			

AXE 4 : Mettre en œuvre une mobilité plus responsable AXE 5 : Soutenir la transition écologique et agricole Contribution au CTO Pays Tolosan/Grand Ouest Toulousain : → Développer des équipements et services à la population → Accompagner une économie plus résiliente et vertueuse → Faire circuler les hommes, les données et les flux			
Grenade-sur-Garonne	26/11/2019	CC des Hauts Tolosan	8 844 habitants
Stratégie de développement : AXE 1 : Créer les conditions visant à revitaliser le cœur de Bourg AXE 2 : renforcer l'identité patrimoniale de la Commune AXE 3 : renforcer l'attractivité économique et touristique de Grenade AXE 4 : Grenade, ville centre de son bassin de vie Contribution au CTO Pays Tolosan/Grand Ouest Toulousain : → Développer des équipements et services à la population → Libérer les énergies sportives et culturelles → Démultiplier l'activité et l'emploi			
Merville	24/01/2021	CC des Hauts Tolosan	6 054 habitants
Stratégie de développement : AXE 1 : Créer une zone économique de niveau régional AXE 2 : Mettre en place de nouvelles mobilités pour le Nord Toulousain AXE 3 : Partager un bien naturel commun et un patrimoine aux portes de la métropole AXE 4 : Se doter des équipements performants nécessaires à un Bourg Centre Contribution au CTO Pays Tolosan/Grand Ouest Toulousain : → Développer des équipements et services à la population → Démultiplier l'activité et l'emploi → Faire circuler les hommes, les données et les flux			
Villemur-sur-Tarn	26/11/2019	CC Val Aïgo	6 034 habitants
Stratégie de développement : AXE 1 : Renforcer le cadre de vie pour l'accueil des commerces et le développement de l'habitat AXE 2 : Développer les mobilités et le maillage pour créer une nouvelle centralité en reliant les différentes polarités AXE 3 : Développer une identité touristique en valorisant les Patrimoines Contribution au CTO Pays Tolosan/Grand Ouest Toulousain : → Développer des équipements et services à la population → Démultiplier l'activité et l'emploi → Faire circuler les hommes, les données et les flux			

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, **ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial**. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est **l'alimentation**. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne **santé** des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leur évolution, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autres part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : « La culture partout et pour tous » voté à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international.

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du **logement**. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit **d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.**

Enfin, il conviendra également d'accompagner les usagers dans le changement des modes de vie, notamment dans leurs habitudes de déplacement, de consommation et de loisirs.

L'offre de mobilité, alternative au tout voiture (train et vélo) à des prix attractifs, est une des réponses. Les commerces qui proposent des produits de terroirs en circuits-courts seront davantage soutenus.

Les **produits touristiques** (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTÉ au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacra plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. **Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.**

Enfin, **l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen** avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km² d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km².

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise **une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.**

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de **repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire**, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de **dialogue entre la Région et ses habitants**, à partir de cette même méthode démocratique, en **associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.**

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux.

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2022 2028 PETR Pays Tolosan et du Grand Ouest Toulousain

Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

Enfin, la Région souhaite renforcer le **réseau des Maisons de ma Région**, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un **guichet d'entrée** pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Le SRADDET – Occitanie 2040

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.

- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

A REDIGER PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL xxx

ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU PETR PAYS TOLOSAN

6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

Stratégie de référence de la Région	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</p> <p><u>Objectifs :</u> 1 - Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts 2 - Aménager et Réparer dans la perspective du CC</p> <p>SRADDET Objectifs thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,... - <u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée. - <u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages. 	<p>Enjeu 2 : améliorer et préserver la qualité de vie – Objectif stratégique n°2 : Accompagner une économie plus résiliente et vertueuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et structurer les filières courtes - Sensibiliser la population à l'économie circulaire
<p style="text-align: center;">Stratégie de référence du Département</p>	<p>Enjeu 3 – OS2 : Transition énergétique et écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et valoriser les ressources naturelles - Favoriser les énergies propres - Renforcer les performances énergétiques
<p style="text-align: center;">Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées</p> <p style="text-align: center;">Projet de territoire PETR : Préserver et valoriser les ressources naturelles (action 1C) Favoriser les énergies propres (1D)</p> <p style="text-align: center;">PCAET : 5 EPCI déclinent leurs PCAET et la CCCB est en cours</p>	

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

Stratégie de référence de la Région	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames 2- Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3- Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature 4- gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5- prévention et la réduction des risques d'inondation 6- préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. <p>- Biodiversité : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p>- Milieux aquatiques : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p>- Foncier : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser.</p>	<p>Enjeu 2 : soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée – OS2 - Accompagner une économie plus résiliente et vertueuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et structurer les filières courtes - Sensibiliser la population à l'économie circulaire <p>Enjeu 3 : favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique – OS2 – transition énergétique et écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et valoriser les ressources naturelles - Favoriser les énergies propres - Renforcer les performances énergétiques
<p>Stratégie de référence du Département</p>	
<p>Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées</p> <p>Projet de territoire PETR :</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et valoriser les ressources naturelles (1C) - Favoriser les énergies propres (1D) <p>SCOT du Nord Toulousain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir en aménageant le territoire - Préserver richesses et identité rurales - Renforcer les fonctions économiques sur le territoire - Rendre le territoire attractif et accueillant <p>SCOT du Grand Ouest Toulousain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitriser l'urbanisation - Polariser le développement - Piloter le projet <p>PLUIH du Grand Ouest Toulousain à venir</p> <p>Les EPCI se sont saisis de la GEMAPI et l'ont délégué aux syndicats mixtes compétents</p>	
---	--

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

Stratégie de référence de la Région	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;">Trajectoire Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1- A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable 2- Déconnexion entre croissance économique et consommation de matières premières 3- Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010) <p>SRADDET</p> <p>Objectifs thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 - Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040 - Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 <p>Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.</p>	<p>Enjeu 2 : soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée – OS2 -</p> <p>Accompagner une économie plus résiliente et vertueuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et structurer les filières courtes - Sensibiliser la population à l'économie circulaire
Stratégie de référence du Département	

Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées

Projet de territoire PETR :

- Favoriser les énergies propres

PCAET :

- 5 EPCI déclinent leurs PCAET et la CCCB est en cours

Schéma de développement économique :

- CC des Hauts Tolosans
- CC du Frontonnais
- CC Coteaux du Girou
- CC Val Aïgo
- CC Grand Ouest Toulousain à venir

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) :

SM DECOSET pour le compte des 6 EPCI

Enjeu 3 : favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique – OS2 –
transition
énergétique et
écologique :
- Favoriser les
énergies propres
- Renforcer les
performances
énergétiques

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

Stratégie de référence de la Région	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région »</p> <p>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</p> <p>Stratégie Occitanie, le sport une 2nde nature</p> <p>Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.</p> <p>A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p>SRADDET</p> <p>-Santé : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p>Enjeu 1 : améliorer et préserver la qualité de vie – OS1- Développer des équipements et services à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la désertification médicale - Libérer les énergies sportives et culturelles - Répondre aux besoins en équipements et services aux publics - Constructions ou extensions d'équipements mutualisés - Lieux d'accueil en faveur de la petite enfance
Stratégie de référence du Département	
Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	

<p>Projet de territoire PETR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions (1A) - Libérer les énergies culturelles et sportives (1B) <p>Convention Territoriale Globale (CTG) : mise en œuvre d'une politique sociale de proximité pour les 6 EPCI</p> <p>Schéma de développement économique du Grand Ouest Toulousain : à venir - intégrera le volet santé</p> <p>Projet Alimentaire Territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pays Tolosan labellisé niveau 1 - Grand Ouest Toulousain en émergence <p>Projet d'Investissement d'Avenir 4 : éco-pôle alimentaire Tolosan - projet intercommunal couvrant 5 PAT avec pour chef de fil l'école d'ingénieurs Purpan</p>	
--	--

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

Stratégie de référence de la Région		HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche		<p>Enjeu 2 : soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée – OS1</p> <ul style="list-style-type: none"> - démultiplier l'activité et l'emploi : - Asseoir la destination touristique du Pays Tolosan - Développer et qualifier les infrastructures économiques
Stratégie de référence du Département		
Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées		
<p>Projet de territoire PETR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démultiplier l'activité et l'emploi (2A) - Accompagner une agriculture durable et de proximité (2B) - Développer et promouvoir l'offre touristique (2C) <p>Schéma de développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CC des Hauts Tolosans - CC du Frontonnais - CC Coteaux du Girou - CC Val Aïgo - CC Grand Ouest Toulousain à venir <p>Etude prospective tourisme Pays Tolosan : monté en gamme des acteurs et prestations touristiques</p> <p>Pays Tolosan : étude d'opportunité économique pour l'implantation de commerces multi-services</p>		

	<p>- Expérimenter de nouvelles formes de travail</p> <p>Enjeu 2 – OS2 - Accompagner une économie plus résiliente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et structurer les filières courtes - Réaliser des études préalables et aider au démarrage d'activités nouvelles
--	---

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

<p>Stratégie de référence de la Région</p>	<p>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</p>
<p>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, SRADDET Occitanie 2040, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p>SRADDET</p> <p>Rééquilibrage = maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p>Objectifs thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial. 	<p>Enjeu 3 : favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique OS1-</p> <p>Faire circuler les hommes, les données et les flux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'intermodalité

- **Services** : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;
- **Habitat** : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).
- **Métropoles** : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité.
Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.
- **Territoires d'équilibre / centralités** : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.
- **Coopérations** : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires

- Création de connexions physiques
- Innover et expérimenter pour un territoire connecté

Volet montagne et ruralité

- **Offre territoriale** : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures

- **Complémentarité** : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains

Economie rurale et de montagne : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne

Stratégie de référence du Département

Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées

Projet de territoire PETR :

- Mobilité (3A)

Schémas directeur cyclables et piéton :

- CC des Hauts Tolosans
- CC Coteaux du Girou
- CC Coteaux Bellevue
- Développer des maillages entre les réseaux des intercommunalités, concevoir un réseau express vélo, promouvoir l'usage du vélo et renforcer le cadre de gouvernance

Schémas directeur des mobilités :

- CC le Grand Ouest Toulousain

PROJET

6.2 – Enjeux, objectifs stratégiques partagés et mesures opérationnelles

<p>ENJEU 1 Améliorer et préserver la qualité de vie</p>	<p>Objectif Stratégique 1 Développer des équipements et services à la population</p>	<p>Mesure Opérationnelle 1.1 <i>Aménagements des espaces publics et valorisation des Bourgs Centres</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 1.2 <i>Accompagnement à l'élaboration d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 1.3 <i>Lutter contre la désertification médicale</i></p>
	<p>Objectif Stratégique 2 Libérer les énergies sportives et culturelles</p>	<p>Mesure Opérationnelle 2.1 <i>Répondre aux besoins en équipements et services aux publics</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 2.2 <i>Construction ou extension d'équipements de services mutualisés</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 2.3 <i>Lieux d'accueil en faveur de la petite enfance</i></p>
<p>ENJEU 2 Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée</p>	<p>Objectif Stratégique 3 Démultiplier l'activité et l'emploi</p>	<p>Mesure Opérationnelle 3.1 <i>Asseoir la destination touristique du Pays Tolosan</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 3.2 <i>Développer et qualifier les infrastructures économiques</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 3.3 <i>Expérimenter de nouvelles formes de travail</i></p>
	<p>Objectif Stratégique 4 Accompagner une économie plus résiliente et vertueuse</p>	<p>Mesure Opérationnelle 4.1 <i>Développer et structurer les filières courtes</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 4.2 <i>Réaliser des études préalables et aider au démarrage d'activités nouvelles</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 4.3 <i>Sensibiliser la population à l'économie circulaire</i></p>
<p>ENJEU 3 Favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique</p>	<p>Objectif Stratégique 5 Faire circuler les hommes, les données et les flux</p>	<p>Mesure Opérationnelle 5.1 <i>Développer l'intermodalité</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 5.2 <i>Création de connexions physiques</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 5.3 <i>Innover et expérimenter pour un territoire connecté</i></p>
	<p>Objectif Stratégique 6 Impulser la transition énergétique et écologique</p>	<p>Mesure Opérationnelle 6.1 <i>Préserver et valoriser les ressources naturelles</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 6.2 <i>Favoriser les énergies propres</i></p>
		<p>Mesure Opérationnelle 6.3 <i>Renforcer la performance énergétique et promouvoir la mise en œuvre d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics</i></p>

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la

période 2022-2028 permettant d’y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

A REDIGER PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL XXX SIGNATAIRE DU CONTRAT

ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l’ensemble des politiques et dispositifs d’intervention de la Région sur la base de ses compétences d’intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l’ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d’Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l’Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD’OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d’Occitanie
-

La Région recherchera à optimiser l’incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l’impact de l’action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d’un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D’autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l’adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l’énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragés.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, **à l’innovation et à l’expérimentation territoriale**, en particulier dans le cadre de la démarche « Territoire d’innovation pour un aménagement durable » inscrite au PACTE VERT et lancée à l’été 2021 pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d’expérimentations sur l’habitat durable, l’urbanisme transitoire, l’intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat constitue le socle de la stratégie pour les programmes européens suivants :

- le programme LEADER, qui s’exerce sur le périmètre restreint du PETR Pays Tolosan
- l’ATI FEDER OS5 (incluant la CC Grand Ouest Toulousain dans le périmètre contractuel)

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2022 2028 PETR Pays Tolosan et du Grand Ouest Toulousain

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER PAYS TOLOSAN**, dont la structure porteuse est le PETR PAYS TOLOSAN,
- **Au titre de l'approche territoriale intégrée 5 (OS5) du FEDER 2021-2027**

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du PETR PAYS TOLOSAN.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- **D'approuver le Contrat Cadre** avant leur validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- **D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets à inscrire dans chaque Programme Opérationnel annuel,**
- **D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation**, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- **D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement.**
- De fixer, de manière annuelle, **la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale** sur le territoire,
- De procéder à **l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre** du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat (dont CC Grand Ouest Toulousain), des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.

3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Le Conseil de Développement du Pays Tolosan, déjà constitué, tiendra lieu de Comité participatif. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes

Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée mise en place sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PETR PAYS TOLOSAN/CC GRAND OUEST TOULOUSAIN

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

Pour tous les territoires :

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

Pour les territoires ruraux :

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- **Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux** du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- **Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,**
- **Garantir la solidarité et la soutenabilité financières** des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, **dans sa première version fin janvier,**
- Il fera l'objet d'un **dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre,** pour une **validation au plus tard à la fin** du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le PETR PAYS TOLOSAN de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires cofinanceurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

PROJET

Fait à _____, le _____

Le Président du PETR PAYS TOLOSAN

Didier CUJIVES

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

Carole DELGA

Le Président du Conseil Départemental

**Président CC des Hauts Tolosans
Jean-Paul DELMAS**

**Président CC du Frontonnais
Hugo CAVAGNAC**

**Président CC Val'Aïgo
Jean-Marc DUMOULIN**

**Président CC Coteaux du Girou
Daniel CALAS**

**Président CC Coteaux Bellevue
Sabine GEIL-GOMEZ**

**Président CC le Grand Ouest Toulousain
Philippe GUYOT**

ANNEXES

1/ Le projet de territoire développé.

2/ Les schémas opérationnels en cours.

**3/ Tout document considéré comme utile en annexe du présent contrat cadre
(ex. fiches mesures)**

PROJET

ANNEXE 1
Objectifs stratégiques et fiches mesures

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO du Pays Tolosan Grand Ouest Toulousain sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Enjeu partagé : AMELIORER ET PRESERVER LA QUALITE DE VIE

Objectif stratégique : 1 Développer des équipements et services à la population

Fiche mesure n° 1

Présentation de la mesure n° 1 en lien avec l'objectif stratégique 1 :

-Contexte général :

La présence de « Bourgs-Centres » dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Elles répondent aux attentes des habitants dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ...

Le territoire du PETR Pays Tolosan et du Grand Ouest Toulousain se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives. Face à cette arrivée massive, les équipements et services doivent être adaptés pour maintenir l'attractivité de notre territoire, en tenant compte des besoins induits par la mobilité de nos populations. L'organisation des services à la population repose sur le maillage de pôles structurants et intermédiaires qui doivent être renforcés et adaptés.

L'enjeu est donc d'offrir à tous les habitants une égalité d'accès aux infrastructures et services essentiels pour leur qualité de vie. Le tissu associatif est un vecteur du dynamisme territorial, porteur d'innovation et de lien social. Il permet la mixité sociale entre anciens et nouveaux habitants, entre les générations. L'innovation dans l'action sociale doit être au cœur des pratiques pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Elle doit être menée en partenariat avec les acteurs moteurs du changement des modèles et des pratiques.

-Objectifs de la mesure :

- Requalifier et revitaliser les bourgs centres
- Adapter les équipements et services pour les rendre accessibles à tous
- Renforcer et diversifier l'armature des équipements et services structurants
- Améliorer les offres des équipements et services de proximité
- Favoriser la mixité et l'inclusion sociale
- Maintenir et renforcer le tissu associatif
- Renforcer l'offre médicale
- Développer un urbanisme de qualité
- Développer l'habitat inclusif dans les centres-bourgs
- Développer des commerces et services, pour des centres bourgs vivants
- Favoriser la participation citoyenne.

- Contenu de la mesure :

1.1- Aménagements des espaces publics et valorisation des Bourgs Centres

MO : EPCI et Communes

Aménagement et requalification des espaces publics. Remettre de la nature en ville.

MO : EPCI et Communes

1.2- Accompagnement à l'élaboration d'un Projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre

Communes ayant pré-candidatées à l'appel à candidature Bourg Centre de la région Occitanie :

Fronton, Bouloc, Villemur sur Tarn, Bessières, Buzet sur Tarn, Grenade sur Garonne, Cadours, Daux, Labastide Saint Sernin, Rouffiac Tolosan, Montberon

4 communes du Grand Ouest Toulousain intéressés pour pré-candidater.

MO : EPCI et Communes.

1.3- Lutter contre la désertification médicale : Aménagement de Maison de Santé Pluridisciplinaire

MO : EPCI et Communes

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du **PACTE VERT**

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

Ce sont 62 projets inscrits sur le PPI du territoire, à titre d'exemple :

- Aménagement des espaces public dans les bourg-centre
- Projet Cœur de Village
- Maison de santé (Bazus et Bessières)
- Extension d'une maison médicale (Villeneuve lès Bouloc)
- Centre social (Lévignac, Léguevin)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : Ensemble de la période

Voir Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre d'équipements réalisés

Nombre de collectivité retenues dans l'AAP « Bourgs Centres » (9.1)

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Articulation avec le Programme LEADER :

- AXE 1 : Action 1A - Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions
- AXE 1 : Action 1B - Libérer les énergies culturelles

Articulation avec le dispositif ATI FEDER OS5 :

- OS5 – Action 1 Améliorer le cadre de vie des habitants
- OS5 – Action 2 : Lutter contre la désertification médicale

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Attractivité du territoire et qualité de vie

- Développer des équipements et services à la population
- S'inscrire dans une démarche de reconquête urbaine et redynamisation des centres bourgs

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé : AMELIORER ET PRESERVER LA QUALITE DE VIE

Objectif stratégique : 2 Libérer les énergies sportives et culturelles

Fiche mesure n° 2

Présentation de la mesure n° 2 en lien avec l'objectif stratégique 2 :

-Contexte général :

Territoire attractif, le territoire se caractérise par un accueil soutenu de populations actives (30-50 ans) et jeunes (26% ont moins de 20 ans). Face à cette arrivée massive, les équipements et services doivent être adaptés pour maintenir l'attractivité de notre territoire, en tenant compte des besoins induits par la mobilité de nos populations. L'organisation des services à la population repose sur le maillage de pôles structurants et intermédiaires qui doivent être renforcés et adaptés.

Le tissu associatif est un vecteur du dynamisme territorial, porteur d'innovation et de lien social. Il permet la mixité sociale entre anciens et nouveaux habitants, entre les générations.

L'innovation dans l'action sociale doit être au cœur des pratiques pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. La culture permet de répondre aux besoins des habitants qui souhaitent plus qu'habiter, vivre le territoire et s'y sentir bien.

L'enjeu est donc de favoriser l'accessibilité culturelle, sportive et sociale en interne, afin d'apporter une offre complémentaire à celle de l'agglomération toulousaine. La mise en réseau, l'articulation entre les acteurs culturels du territoire sera un plus pour définir une politique culturelle à l'échelle du territoire.

Le territoire dispose d'un patrimoine riche qu'il ne faut pas laisser à l'abandon et sur lequel les acteurs culturels et touristiques peuvent s'appuyer.

-Objectifs de la mesure :

- Aider la création et promouvoir les projets culturels et sportifs inscrits dans la durée (saison culturelle, actions publiques jeunes, médiation, résidence artistique ...)
- Soutenir les équipements culturels et sportifs structurants
- Soutenir et renforcer le milieu associatif
- Favoriser le lien tourisme-culture-gastronomie.
- Soutenir les pratiques amateurs (initiation, ateliers ...)
- Démocratiser la culture, la rendre accessible au plus grand nombre
- Promouvoir la culture contre l'exclusion sociale
- Préserver la mémoire collective et l'identité patrimoniale, artisanale et culturelle du territoire
- Renforcer le mécénat et diversifier les financements participatifs (crowdfunding) avec le développement des usages numériques
- Renforcer le positionnement des opérateurs culturels déjà identifiés ou en émergence sur la période 2022-2028

-Contenu de la mesure :

2.1- Répondre aux besoins en équipements et services aux publics :

Volet investissement : Rénovation et aménagement de médiathèques, résidences artistiques, espaces muséaux, équipements sportifs, centre de loisirs sans hébergement, salles de spectacles, salles multiservices ou associatives...

MO : EPCI et Communes

Volet accompagnement : Accompagner les acteurs culturels, sociaux, touristiques et sportifs du territoire au renforcement de leurs compétences et pour la valorisation de leur projet.

MO : EPCI, Communes, SIC et associations

2.2- Construction ou extension d'équipements de services mutualisés : Maison des Services au Public, bâtiments associatifs incluant les tiers lieux

Ex : Création d'un tiers lieu socioculturel à Montberon et création d'un pôle multi services socio-culturel à Merville.

2.3- Lieux d'accueil en faveur de la petite enfance

Ex : Construction d'un multi accueil (CC du Frontonnais) et construction d'un EAJE (CC Hauts Tolosans)

MO : EPCI ou Communes (avec fonds de concours de l'EPCI)

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT 

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

Ce sont 89 projets inscrits sur le PPI du territoire, à titre d'exemple :

- Projet maison M (Montberon)
- Tiers-lieux culturel (Paulhac, la Salvetat Saint Gilles, Plaisance du Touch)
- Ecole intercommunale de musique (CC Frontonnais)
- Complexe sportif/Gymnase
- Piscine
- Poursuite réhabilitation château la Salvetat Saint Gilles

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : Ensemble de la période

Voir Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre d'équipements réalisés

Nombre de nouveaux services installées sur le territoire

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Articulation avec le Programme LEADER :

- AXE 1 : Action 1A - Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions
- AXE 1 : Action 1B - Libérer les énergies culturelles

Articulation avec le dispositif ATI FEDER OS5 :

- OS5 – Action 1 Améliorer le cadre de vie des habitants

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Attractivité du territoire et qualité de vie
- Développer des équipements et services à la population

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé : SOUTENIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE

Objectif stratégique : 3 Démultiplier l'activité et l'emploi

Fiche mesure n° 3

Présentation de la mesure n° 3 en lien avec l'objectif stratégique 3 :

-Contexte général :

Territoire attractif, le territoire se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Face à cette arrivée massive, l'activité et l'emploi doivent se développer et se diversifier, pour asseoir l'attractivité économique du territoire tout en s'adossant au dynamisme économique de la métropole toulousaine.

Il faut développer l'accueil d'activités d'ingénierie, d'études pour tendre vers la création d'emplois de qualité, non délocalisables et respectueux de l'environnement.

L'activité commerciale dans les centres bourgs et bourgs centres doit être soutenue, ainsi que le déploiement des activités artisanales sur tout le territoire.

L'économie sociale et solidaire, génératrice d'emplois et de richesses non délocalisables devra être encouragée. L'innovation et la recherche seront une priorité pour le développement des usages des TIC.

-Objectifs de la mesure :

- Développer le tissu commercial et artisanal
- Développer et qualifier les infrastructures économiques et touristiques
- Proposer des services aux entreprises : hôtels, pépinières, services communs...
- Expérimenter les tiers lieux et nouvelles formes de travail installés par la crise sanitaire COVID19
- Développer les emplois et l'activité économique sur le territoire
- Améliorer le ratio emploi/habitants
- Conforter les filières existantes
- Soutenir l'innovation et les filières d'activité en devenir
- Adapter et déployer les activités commerciales et artisanales
- Accompagner l'économie présentielle
- Créer des conditions favorables pour attirer sur le Pays Tolosan des artisans et des entreprises.

-Contenu de la mesure :

- o **Asseoir la destination touristique du Pays Tolosan et du Grand Ouest Toulousain**

-Aménagement et valorisation d'équipements structurants et singuliers pour renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire (ex : Rénovation des Greniers du Roy, Bonrepos Riquet, Merville, Bastide et villages remarquables (Grenade sur Garonne et de Verfeil))

-Création ou la réhabilitation de lieux d'hébergements ou de restauration à vocation touristique (Château Flotis)

-Accompagnement des projets de valorisation et de diversification de l'offre nautique ou liée à l'eau sur le territoire (ex : piscine en eau douce dans le Tarn (Villemur Sur Tarn)).

-Le soutien aux festivals emblématiques du territoire qui valorisent et apportent une image culturelle et conviviale à la destination touristique du territoire (Saveurs et senteurs, Usinotopie, GuitarenSave et Festi Bout'Chou...)

-Accompagnement des démarches sur l'œnotourisme et le savoir-faire du territoire (Vignobles et découvertes, tables gourmandes, apéros de pays)

- **A compléter pour le Grand Ouest Toulousain**

MO : EPCI, Communes, PETR, Entreprises touristiques/loisirs, associations

- **Démultiplier l'activité et l'emploi**
 - **Développer et qualifier les infrastructures économiques**

Création, extension, qualification des zones d'activités et artisanales, exemples :

- Création d'un parc d'activités Ecopôle à Merville
- Création de zones économiques (CC du Frontonnais)

Développer la mutualisation des services aux entreprises, exemples :

- Réalisation d'un bâtiment d'animation regroupant un tiers lieu, des locaux partagés (bureaux, salles...) au sein de la ZA Ecopôle (CC Hauts Tolosans)).

MO : EPCI, Communes, Syndicat mixte, établissements publics, associations

- **Accompagner l'installation/création d'activités artisanales, commerciales, touristiques, industrielles**

-Structurer les filières de l'artisanat et du commerce et mettre en réseau les acteurs économiques (promotion filière, observatoire, communication)

-Acquérir, aménager ou rénover des locaux pour un usage commercial

-Rendre la ville attractive et accessible aux commerces et à l'artisanat

- **Expérimenter de nouvelles formes de travail** : innover avec la mise en place d'espaces collectifs partagés (études et créations), exemples :

-Schéma d'implantation Tiers Lieux (CC Frontonnais, CC Val'Aïgo)

-Schéma de développement économique et touristique (CC du Frontonnais)

MO : EPCI, Communes, établissements publics

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT 

- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire
- Agir pour le rééquilibrage territorial

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

Ce sont 17 projets sont inscrits sur le PPI du territoire à titre d'exemple :

- Création d'une aire de loisir sur les berges du Tarn (CC Val Aïgo)
- Réhabilitation du patrimoine de Villemur sur Tarn
- Tiers-lieu économique (Villeneuve Lès Bouloc et Léguevin)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : Ensemble de la période

Voir Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre de ZA créées ou rénovées (3.2)

Nombre d'entreprises installées ou suivies sur le territoire (3.1 & 3.2)

Nombre d'espaces collaboratifs partagés créés (3.3)

Nombre de tiers lieux ayant candidaté pour le label de la Région Occitanie (3.3)

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Articulation avec le Programme LEADER :

- Axe 2 : Action 2A - Démultiplier l'activité et l'emploi

Articulation avec le dispositif ATI FEDER OS5 :

- OS5 – Action 1 Améliorer le cadre de vie des habitants

- OS5 – Action 4 Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Démultiplier l'activité et l'emploi

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé : SOUTENIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE

Objectif stratégique : 4 Accompagner une économie plus résiliente et vertueuse

Fiche mesure n° 4

Présentation de la mesure n° 4 en lien avec l'objectif stratégique 4 :

-Contexte général :

Territoires attractifs, le PETR Tolosan et le Grand Ouest Toulousain se caractérisent par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Face à cette arrivée massive, l'activité et l'emploi doivent se développer et se diversifier, pour asseoir l'attractivité économique du territoire tout en s'adossant au dynamisme économique de la métropole toulousaine.

Le modèle économique actuel, basé sur un principe linéaire de production-consommation, n'est pas soutenable à long terme. En renouvelant les modes de production, l'économie circulaire préserve les ressources et crée des emplois. Le territoire souhaite s'engager dans un développement économique plus respectueux de l'environnement en prenant le virage de l'économie circulaire et en accompagnant le développement des filières courtes.

Le PETR Pays Tolosan porte un Projet Alimentaire Territorial qui a pour objectif de valoriser l'ancrage territorial, en favorisant la structuration de filières locales, l'approvisionnement de la restauration collective et la promotion de nos productions. Le Grand Ouest Toulousain se lance également dans la démarche PAT.

-Objectifs de la mesure :

- Soutenir les projets d'activités agricoles
- Aider l'implantation des jeunes agriculteurs avec l'utilisation d'une SPL ou le foncier des collectivités
- Renforcer la filière de production bio
- Développer la production maraîchère
- Soutenir la transformation des produits agricoles
- Accompagner la création de plateformes d'approvisionnement demi gros
- Appuyer et promouvoir le développement de vente en circuits courts
- Accompagner nos agriculteurs pour accéder aux commandes et marchés publics
- Rapprocher et connecter les producteurs locaux aux restaurants Collectifs
- Adapter les unités de restaurations collectives aux produits en circuits courts
- Développer les emplois agricoles et l'insertion économique
- Encourager la valorisation agricole non alimentaire
- Approvisionner les restaurants collectifs en circuits courts
- Développer les filières courtes
- Sensibiliser la population, entreprises et collectivités à l'économie circulaire
- Accompagner les projets d'économie circulaire et de l'ESS
- Faire coopérer les acteurs locaux et dynamiser le développement économique
- Maintenir et créer des emplois non délocalisables

-Contenu de la mesure :

- **Développer et structurer les filières courtes**

Approvisionnement local des restaurants scolaires, organisation de marchés pour les agriculteurs et artisans locaux, etc.

Par ailleurs le territoire s'attachera à soutenir :

-les actions mutualisées : légumerie, recyclerie, etc. (ex : approvisionnement local des restaurants scolaires – limitation des déchets – circuits courts – adaptation technique à Grenade Sur Garonne)

-les organisations de filières économiques locales agricoles, commerciales ou artisanales (ex : structuration de la filière artisanale bois)

-l'animation du projet alimentaire de territoire

MO : EPCI, Communes, établissements publics, associations, entreprises et groupements du secteur agricole

- **Réaliser des études préalables et aider au démarrage d'activités nouvelles dans les domaines de :**

- L'économie d'utilité sociale et solidaire (entreprises de l'ESS),
- L'économie circulaire

MO : EPCI, Communes, établissements publics, associations et entreprises de l'ESS (Label ESUS)

- **Sensibiliser la population à l'économie circulaire**

Organisation de manifestations, séminaires ou événementiels donnant lieu à un livrable

MO : Communes et leurs groupements (EPCI), établissements publics, associations

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT 

- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire
- Agir pour le rééquilibrage territorial

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

Ce sont 12 projets sont inscrits sur le PPI du territoire à titre d'exemple :

- Cuisines mutualisées / restaurants scolaires en liaison chaude dans le cadre du PAT
- Création de jardins partagés
- Installation d'un recyclerie associative (Saint Cezert)
- Ferme de Fondada (Castelnau d'Estrétefonds)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : Ensemble de la période

Voir Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Nombre de producteurs intégrés dans un projet de filières courtes engagés (4.1)
/nombre d'actions mutualisés /
Nombre de projets/études, nombre d'actions de sensibilisation (4.2 & 4.3)

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**Articulation avec le Programme LEADER :**

- Axe 2 : Action 2A - Démultiplier l'activité et l'emploi
- Axe 2 : Action 2B - Accompagner une agriculture durable de qualité

Articulation avec le dispositif ATI FEDER OS5 :

- OS5 – Action 1 Améliorer le cadre de vie des habitants

- OS5 – Action 4 Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Démultiplier l'activité et l'emploi

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé : Favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique

Objectif stratégique : 1 Faire circuler les hommes, les données et les flux

Fiche mesure n° 5

Présentation de la mesure n° 5 en lien avec l'objectif stratégique 1 :

-Contexte général :

Les communes du Territoire subissent les effets néfastes de la périurbanisation. Les temps de déplacements augmentent (notamment entre le domicile et le travail), les offres de transports publics sont insuffisantes pour répondre à une demande très diluée sur le territoire et la dépendance à l'automobile s'accroît.

Par conséquent, l'accès aux cœurs urbains et aux zones d'emplois devient de plus en plus difficile et les effets sur l'environnement sont négatifs. Néanmoins, ce territoire présente des atouts considérables : la présence d'une aire urbaine très dynamique à proximité (Toulouse), une zone d'emploi polarisée (zone aéronautique), une bonne irrigation en infrastructures structurantes (routes, autoroutes, voies ferrées).

L'aménagement du territoire centré sur la métropole toulousaine doit être repensé pour favoriser la mobilité interne au territoire et la rétro-mobilité : mobilité transverse et mobilité vers d'autres pôles urbains : Montauban et Albi en particulier.

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) développés sous l'impulsion de la Région Occitanie vont modifier durablement l'offre de mobilité sur notre territoire en soutenant des Plans de Mobilité Simplifiés (PMS).

-Objectifs de la mesure :

- Améliorer l'accessibilité du territoire
- Développer l'utilisation des modes alternatifs à l'automobile
- Développer les mobilités actives et inclusives
- Développer l'intermodalité en s'appuyant sur les parkings de gare
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser l'inclusion sociale avec notamment le droit à la mobilité (le vélo étant un moyen de transport économique)
- Proposer des alternatives pour bouger autrement
- Améliorer l'intermodalité vélo-transports collectifs
- Développer l'utilisation des transports ferroviaires
- Recréer du lien social
- Favoriser les déplacements entre villes et villages (principe de continuité)
- Être acteur du Contrat Opérationnel de Mobilité
- Accompagner la création, la réhabilitation, l'extension des voies douces et voies vertes

-Contenu de la mesure :

5.1- Développer l'intermodalité

Aménagements des pôles d'échanges multimodaux (ex : Développement du TAD et navette entre la gare de Saint Sulpice et Bessières et point de connexion multimodal de Pechbonnieu)

Création/aménagement d'offres de stationnement pour les vélos (ex : abris vélos fermés)

Schéma ou étude mobilité porté par l'EPCI

Aide à l'acquisition de véhicules deux et quatre roues respectueux de l'environnement (VAE, voitures, voitures électriques, etc.)

MO : EPCI, Communes, syndicat mixte, PETR

5.2- Création de connexions physiques

Réaliser des voies douces, cheminements piétonniers (Bourg Centre et Centre Bourg)

- Aménagement de cheminements doux par les EPCI (CC du Frontonnais, CC Coteaux Bellevue + GOT)
- Aménagement de cheminements doux communaux (Bouloc - Gragnague - Lavalette - Bazus...)

Réaliser des voies vertes reliant les itinéraires régionaux aux nœuds locaux de mobilité (ex : Développer les réseaux doux « voie verte » (CC Val'Aigo, CC Hauts Tolosans)

MO : EPCI, Communes, établissements publics, associations

5.3- Innover et expérimenter pour un territoire connecté :

- Création d'applications numériques
- Création de plateformes de vélos électriques (CCCB)
- SADIT

MO : PETR, EPCI, Communes, et associations

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

Ce sont 27 projets sont inscrits sur le PPI du territoire à titre d'exemple :

- PEM de Gragnague
- Aménagement de voies douces, pistes cyclables
- Voie verte (Daux)
- Espaces numériques

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : Ensemble de la période

Voir Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

- Nombre d'aménagements réalisés (5.1)
- Nombre de schémas de voies douces réalisées (5.2)
- Nombre de km de voies douces (5.2)
- Nombre de projets/études (5.2 & 5.3)
- Nombre d'expérimentation menées (5.3)

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Articulation avec le Programme LEADER :

- Axe 2 : Action 2C – Favoriser la mise en place d'offres touristiques plus lisibles et la découverte des richesses locales

Articulation avec le dispositif ATI FEDER OS5 :

- OS5 – Action 4 Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Mobilité

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

PROJET

Enjeu partagé : Favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique

Objectif stratégique : 6 Impulser la transition énergétique et écologique

Fiche mesure n° 6

Présentation de la mesure n° 6 en lien avec l'objectif stratégique 6 :

-Contexte général :

Depuis plusieurs années, les communes qui composent le Pays Tolosan et la communauté de communes le Grand Ouest Toulousain connaissent toutes, bien que de façon différenciée, un phénomène de périurbanisation qui va de pair avec une mutation des paysages. Par ailleurs, la pression sur les espaces, liée à l'urbanisation, fragilise les écosystèmes.

La transition énergétique et écologique est un enjeu environnemental, social et économique. D'une part les économies d'énergies sont, pour les collectivités locales et les citoyens, un poste de dépenses sur lequel il est urgent d'agir. Il représente une part importante de leur budget, en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie fossile, des émissions de gaz à effet de serre, et la pollution induite par ses multiples déclinaisons. D'autre part, dans un territoire où l'activité agricole reste structurante et où la ruralité est vécue comme une des composantes fortes de l'identité des communes, la nécessité de protéger ces équilibres environnementaux et paysagers est particulièrement prégnante.

Les orientations stratégiques de l'Europe, de l'État et de la Région Occitanie convergent pour un accompagnement financier de la transition énergétique des territoires.

-Objectifs de la mesure :

- Installer la transition énergétique et écologique
- Impulser des démarches plus respectueuses de l'environnement
- Lutter contre le réchauffement climatique (réduire les émissions de gaz à effet de serre)
- Sensibiliser la population, les entreprises et les collectivités à la transition énergétique et écologique
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privé pour réduire la consommation et la facture énergétique
- Développer les énergies renouvelables
- Organiser les fonctions urbaines (mixité et densification) avec la maîtrise des coûts énergétiques (ex-quartiers durables, intégration des besoins de logement et de mobilité par tranches d'âges ...)
- Intégrer les usages numériques dans les nouvelles constructions ou rénovations de bâtiments publics (bâtiment économe piloté par domotique et autres technologies de gestion des fluides dans un bâtiment ...)
- S'inscrire dans les stratégies de Transition et économie d'énergies déclinées par l'État et la Région Occitanie

-Contenu de la mesure :

6.1- Préserver et valoriser les ressources naturelles

- Préserver la Biodiversité (dont la forêt de Bouconne)
- Conforter et valoriser les ENS
- Aider à la gestion, à la récupération des ressources naturelles (ex : eaux de pluie, forêts, cours d'eau, etc.)
- Préserver, restaurer, sanctuariser les paysages remarquables

- Sensibiliser les différents publics aux enjeux de l'environnement pour, induire des changements de comportement : actions sur le terrain, dans les écoles (ex : mise en place de composteur), aménagement de parcours pédagogiques (ex Rouffiac Tolosan) ...

MO : EPCI, Communes, PETR, établissements publics et associations

6.2- Favoriser les énergies propres

- Accompagner le déploiement des énergies renouvelables (méthanisation, panneaux photovoltaïque, géothermie, éolien, etc.) (ex : couverture des terrains de tennis en photovoltaïque)
- Soutenir les démarches de sensibilisation, manifestations en lien avec la préservation des ressources naturelles et de la transition énergétique
- Sensibilisation des élus et/ou des acteurs économiques à la transition énergétique
- Accompagner le changement de parc auto vers des véhicules hybrides ou électriques
- Aménagements d'accessibilité : ascenseurs, rampes d'accès, aménagements adaptés (ex : Mise au normes accessibilité des équipements publics à Bessières)

MO : EPCI, Communes, établissements publics, associations

6.3- Renforcer la performance énergétique et promouvoir la mise en œuvre d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics

ex : Rénovation énergétique des bâtiments publics (CC du Frontonnais) et rénovation énergétique de la Salle des Fêtes (Labastide Saint Sernin)... + GOT

MO : Communes et EPCI

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- S'adapter au changement climatique
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Agir pour le rééquilibrage territorial

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

Ce sont 47 projets sont inscrits sur le PPI du territoire à titre d'exemple :

- Création de Poumon vert et zones de loisir
- Chaufferie en géothermie, avec pompe à chaleur
- Rénovation énergétique de bâtiments publics
- Production d'énergie renouvelable/panneaux solaires
- Composteur à biodéchets
- Rénovation éclairage urbain

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : Ensemble de la période

Voir Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

- Nombre d'opérations sur la transition écologique engagées (6.1)
- Nombre d'opérations sur la transition énergétique engagées (6.2)
- Nombre d'actions de sensibilisation engagées (6.1 & 6.2)
- Nombre de projets réalisés (6.3)

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Articulation avec le Programme LEADER :

- AXE 1 : Action 1C – Préserver et valoriser les ressources naturelles

- AXE 1 : Action 1D – Déployer les énergies positives

Articulation avec le dispositif ATI FEDER OS5 :

- OS5 – Action 1 Améliorer le cadre de vie des habitants

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Engager la transition énergétique

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé : Animation Territoriale

Objectif stratégique : 7 Assistance technique et ingénierie

Fiche mesure n° 7

Présentation de la mesure n° 7:

-Contexte général :

Territoire attractif, le PETR Pays Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Il faut développer la capacité d'ingénierie, d'études et d'assistance technique pour accompagner sur le périmètre du PETR, les collectivités, les porteurs de projet privés ou publics afin d'anticiper et amplifier cette dynamique.

-Objectifs de la mesure :

- Mettre à disposition du territoire une ingénierie financière et un accompagnement des porteurs de projets publics et privés de qualité
- Décliner et articuler les politiques européennes, nationales, régionales et départementales
- Coopérer avec les territoires et départements de proximité.

-Contenu de la mesure :

7.1- Ingénierie

7.1.1. PETR Pays Tolosan

Ingénierie déployée, accompagnement des porteurs de projets

Gestion administrative et financière

Mise en œuvre des différentes conventions et programmes : CRTE, CTO, LEADER, FEDER, PAT, PIA4, AAP, AMI, mobilité, tourisme, etc.

Suivi évaluation des politiques territoriales

Veille juridique

MO : PETR Pays Tolosan

7.1.2. Coordination entre les deux structures

Intégration des opérations de la CC Grand Ouest Toulousain dans la maquette du CTO Pays Tolosan

Organisation des COPIL et COTECH

MO : PETR Pays Tolosan

7.2 Partenariats et Coopérations

Partenariats et coopérations au sein d'un espace plus large avec les territoires limitrophes sur des projets intercommunautaires, interdépartementaux et/ou régionaux (tourisme, culture, navigabilité...)

Articulation des politiques publiques entre ces territoires

MO : PETR Pays Tolosan

7.3 Etudes et schémas

MO : en fonction du territoire, PETR ou Le Grand Ouest Toulousain

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du **PACTE VERT** 

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : Ensemble de la période

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre de partenariats engagés

Nombre de coopérations interterritoriales conduites

Nombre d'actions engagées

Ou nombre de porteurs accompagnés

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Articulation avec le Programme LEADER :

- Animation

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :